

La torture dans le monde actuel

Hélène Jaffé

- 1) Rapide survol de l'appréhension de la torture depuis l'époque de F.Fanon
 - 2) La torture : étendue
mesures d'aide aux victimes
évolution des engagements des états en fonction de nouveaux outils
juridiques : conventions, rapporteur spécial, CPI
 - 3) La Guinée Conakry : dans le droit fil des hypothèses (pessimistes) de F.Fanon.
-

Alors que pour beaucoup, la torture était liée à la deuxième guerre mondiale et aux luttes d'indépendance des ex-colonies, la naissance d'Amnesty International en 1962 allait petit à petit montrer que la torture se pratique toujours et dans toutes les parties du monde, en apportant une documentation sur les cas dont l'objectivité n'a jusqu'à présent pu être mise en cause.

Lors de la chute des colonels grecs, des médecins du groupe danois de cette association se rendent sur place et examinent un certain nombre de leurs victimes. Peut-être parce qu'ils rencontrent hors contexte médical, dans leur chambre d'hôtel, ils vont s'apercevoir qu'il faut beaucoup de temps et d'empathie pour que ces patients révèlent l'étendue de leurs souffrances et douleurs. Qu'un geste anodin peut réveiller des souvenirs atroces. Et ils posent là un postulat adopté par la suite : une ambiance paisible, démedicalisée, sans rappels intempestifs des gestes des tortionnaires est nécessaire pour assurer un contact utile.

C'est aussi à ce moment qu'est mis en évidence le traumatisme indirect subi par les proches, lorsque ces médecins mesurent l'impact de la répression et de la torture subie par un proche sur le noyau familial. Avec pour conséquence la place que ces derniers prendront dans les textes juridiques à venir, qui distingueront victimes primaires, ceux qui ont vécu personnellement la torture, et secondaires, les proches.

Ces mêmes danois seront aussi à l'origine d'un film « Le fils de ton voisin » révélant les méthodes de formation imposées à ceux qui allaient devenir des tortionnaires.

Par la suite, les danois, des canadiens et des français vont mettre sur pied, dans leurs pays respectifs, des centres de soins destinés spécifiquement à apporter des soins à ceux des réfugiés qui ont vécu la torture, et leur famille.

En parallèle, et avec des objectifs cependant différents, danois et français, et à un moment, les anglais, vont aller voir là où la torture se pratique.

L'ambition danoise est d'implanter des centres de soins analogues à ce qui s'est créé à Copenhague en s'appuyant sur des équipes médico-psychologiques sur place qui ont fait appel à eux, qu'ils forment à leur stratégie et aident en leur permettant d'accéder à des aides

publiques et privées. A l'heure actuelle, une centaines de centres sont ouverts dans le monde.

L'Avre, leur homologue français, a mené un certain nombre de missions à l'étranger et si possible dans des pays francophones, pour d'évidentes raisons. Notre idée était d'apporter une formation par l'exemple et en apprenant nous-mêmes de nos confrères impliqués, souvent au péril de leur liberté sinon de leur vie, dans un tel travail. De plus, nous ramenions des témoignages, des images, des expériences vécues de ce que représente le quotidien, dans un climat de répression. Ces acquis nous ont été grandement utiles auprès de nos patients (Ah ! vous connaissez mon pays !) et des instances chargées de la délivrance du statut de réfugié .

Ceci a été possible dans quelques pays, et nous nous sommes aperçus très vite que malgré notre intention initiale d'incorporer des médecins locaux dans nos équipes, les patients renâclaient à venir se faire soigner par eux. Le corps médical n'a, en effet, pas toujours été neutre, surtout dans les capitales, lieu de bien des compromissions, et une relation de confiance, plus encore nécessaire pour des victimes de répression que pour d'autres patients, était difficile à mettre en place . Nous avons pu comprendre les raisons de ces réticences souvent plusieurs années après...et apprendre quel rôle certains médecins avaient pu jouer alors.

Nous avons mené d'autres formes de mission, soit pour seconder des confrères, soit pour témoigner de ce que nous pouvions constater, et, dans tous les cas, nous avons pu ressentir sur le terrain, le vécu de la répression à l'échelle sociale.

Alors que la connaissance des séquelles de torture se développait, la justice s'emparait du sujet, pour compléter par de nouveaux outils contractuels les obligations des états partis, pourtant énoncées dans la charte des Nations-Unies, en son article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants...

A l'heure actuelle, où en sommes-nous ?

Il y a, au bas mot, environ, 4 millions de personnes victimes de torture sur la terre...faisant ainsi de la torture, un des grands problèmes de santé publique qui ravagent la planète, et donc, qui concerne au plus haut point le corps médical.

Les soins médicaux. Dans tous les pays occidentaux existent maintenant des structures d'accueil, de soins, de soutien psychologique, social et quelquefois juridique.

Ailleurs, c'est évidemment avec des moyens et succès inégaux. Soit qu'ils ne soient tolérés par les autorités que pour la vitrine, et on empêche alors les patients potentiels de s'y rendre, soit qu'ils soient soumis à toutes sortes de pressions, qui décourageraient plus d'un (Soudan), ou qu'ils soient récupérés par une faction politique qui en fait « son territoire » privé pour une catégorie et une seule, de victimes. Nous l'avons vu au Liban, par exemple..

Afrique du Sud, Ouganda, Maroc, entre autres, font partie de ceux qui marchent de façon satisfaisante.

Mais sur cent personnes qui devraient avoir accès à leurs services, combien le peuvent-ils ? Dix ? au mieux.

Il y a l'impossibilité physique de se déplacer, les distances, et la peur. Peur de revivre dans sa tête les supplices endurés, peur de ne pas être compris, peur , toujours, des bourreaux, que bien souvent on est amené à croiser dans la rue, peur que le régime responsable revienne au pouvoir..

Il est capital de ne pas oublier que la torture affecte les individus dans leur chair, leur esprit et leurs liens sociaux. Et qu'on ne peut négliger un aspect au détriment de l'autre, ce que semblent

ne pas prendre en compte bien des psy (quelle que soit la suite du mot !) qui font une curieuse impasse sur l'importance de la douleur bien physique, résiduelle, qui affecte leurs patients. Elle est là pour leur rappeler les sévices passés, et, aussi, comment, dans certains cas, elle les a délivrés de l'angoisse, celle des moments terribles où on attend son tour « d'interrogatoire », ou simplement, leur a rappelé qu'ils étaient bien vivants, alors que leur perte de conscience était une expérience de la mort à la fois appelée et redoutée. « Je souffre, donc, je suis . » pourrait-on leur faire dire.

Ce qu'il est ressorti de toutes ces expériences, dont certaines ont maintenant un quart de siècle, c'est que de telles personnes, victimes de torture, ont été pour la grande majorité d'entre elles soumises à des traumatismes et physiques et psychologiques. Ces derniers toujours.. Que la torture se pratique dans des espaces clos, et que ses victimes se trouvent, de facto, fermées dans des cercles concentriques de silence : le leur, - on leur a défendu de parler de quoi que ce soit de ce qu'elles ont subi, sous peine d'être de nouveau reprises ; celui de toutes les bonnes volontés, autour d'eux, qui préfèrent les enjoindre de ne plus y faire allusion, l'oubli, n'est-ce pas, devant les amener à retrouver leur sérénité. Et puis les Etats qui veillent à leur bonne réputation. Voyez comme le Président Ben Ali en parle dans le bilan de 20 ans de pouvoir où la torture a été quasi systématique ! Et comment nos gouvernants manifestent leur désapprobation de façon si parcimonieuse et si sélective ! Et comment, même à l'heure des transmissions par le web, les États coupables censurent, interdisent, ferment leurs frontières pour que la vérité sur leurs respects des engagements internationaux ne se divulgue pas. Les internautes sont emprisonnés ou découragés de faire sortir les informations par toutes sortes de pressions.

Cependant, de grands progrès ont été faits.

D'abord et malgré les barrages mentionnés plus haut, la vérité finit plus ou moins par percer.

Les médias sont de plus en plus dotés de moyens qui facilitent la circulation des informations.

Et enfin, la justice internationale s'est dotée d'instruments qui, à terme, de convention en protocoles additionnels devraient permettre aux victimes d'être dédommagées. Dédommagées, me direz-vous ? Est-on jamais dédommagé de cette atteinte majeure à la dignité que représente ce crime contre les hommes qui n'est pas encore un crime contre l'humanité, malgré la pression des ONG. ?

Et permettre à la torture de ne plus être pratiquée... Oui, mais, c'est bien fragile, et on se rappellera les bonnes raisons que se trouvent des pays dits démocratiques pour y recourir, quand même, au vu des circonstances. Ces pays, donneurs de leçons deviennent les exemples à suivre, et des détenus ont entendus dire : « on torture, puisque les américains le font bien ! » Or, les textes internationaux sont clairs : nulle circonstance ne justifie la pratique de la torture.

On est donc loin de son éradication....

Des tribunaux internationaux ad hoc se sont créés. Pour l'ex-Yougoslavie, pour le Rwanda avec les succès mitigés que l'on sait.

Puis une Cour Pénale Internationale a vu le jour en 2002. Fait majeur, et peut-être pas assez souligné, les victimes n'y sont plus entendues comme témoins, mais comme personnes pouvant prétendre à réparation, ce qui est capital pour elles. Cette réparation ayant pour but, non d'effacer les méfaits, mais d'en adoucir les conséquences avec le principe des trois M , prôné par les ONG, réparation Morale, Médicale et Monétaire (ou matérielle).

On comprendra qu'il peut y avoir là de grandes disparités dans la conception même de ces réparations matérielles. On peut retrouver un logement décent après avoir été spolié de ce qu'on possédait, mais une somme d'argent, attribuée comme il en a été question en plus des

l'indemnisations alignées sur celles prévues par les codes du travail, aura-t-elle la même valeur dans tous les pays ?

Je vous raconterai, car elle a valeur de parabole, ce qui c'est passé lors de l'indemnisation des paysans dont les possessions étaient annexées pour le passage de pipe-line.

Un paysan, pauvre et très âgé, n'avait pour toute ressource qu'un grand manguier qui donnait de l'ombre pour les palabres et des fruits à tout le village. En échange de quoi, il mangeait à sa faim, chacun lui apportant qui des œufs, qui un plat préparé.

Un jour, on vint l'avertir que son manguier se trouvait sur le passage prévu d'un pipe-line, qu'il faudrait l'abattre, mais qu'il serait indemnisé.

L'arbre fut abattu, et suivant des barèmes pré-établis, notre homme reçut 100 dollars. Il se crût riche et les autres aussi le crurent... Chacun demanda sa part... et il ne resta plus rien.

Ce qui veut dire qu'il faut y réfléchir à deux fois avant d'établir des principes rigides !

En vingt cinq ans, les pratiques de la torture, telles qu'elles peuvent se révéler à partir des consultations que nous faisons, ont-elles changées ?

Je serai tentée de dire qu'à partir des années 95 nous sommes sortis d'une pratique plus ou moins codifiée à une pratique sauvage, où on relève cependant les points qui entrent dans la définition que donne l'ONU au mot torture.

Il s'agit d'actes délibérés, avec le consentement exprès ou le plus souvent tacite de l'autorité dont relève les responsables, dans un but précis. : garder la main mise sur des richesses naturelles, sur une ethnie, sur un groupe social par exemple.

Ce qui s'est passé au Sierra Leone pour les diamants, dans la région des Grands Lacs, au Sri Lanka, en Algérie relève de cette aggravation de la torture qui touche toute un groupe social et s'acharne, de plus, sur les femmes.

En France, où le corpus légal ne donne pas de définition de la torture, on en parle comme facteur aggravant et on la désigne sous le vocable d'actes de barbarie.

Quelques mots sur la Guinée de Sékou Touré, dont le nom et les paroles sont souvent mis en exergue dans l'œuvre de Fanon.

J'y ai été, à la demande de MSF, quelques semaines après la mort de Sékou Touré, pour organiser une consultation médicale pour les survivants des camps de concentration qui venaient d'être enfin libérés.

Ces survivants avaient été arrêtés à la suite de découverte de complots contre le chef d'Etat, soit parce qu'ils appartenaient à l'ethnie responsable de ce complot en général monté de toutes pièces par Sékou, ou parce qu'ils appartenaient à une élite culturelle, formée en occident et donc d'un niveau d'étude supérieur à celui du dictateur qui lui, n'avait que le certificat d'étude.

Pour ce dernier groupe, l'instruction judiciaire était codifiée : arrêtés, mis en isolement, sans nourriture ni boisson ni sorties pendant deux à trois jours, ils étaient ensuite amenés au « local technique » où siégeait le tribunal, présidé par le terrible Siaka Touré. Après un interrogatoire de pure forme, torture, jusqu'à ce que le coupable accepte de faire une croix dans une des trois cases que comportait sur une feuille de mauvais papier : Internationale nazie, CIA, Cinquième colonne. Ensuite, était enregistrée leur déclaration de culpabilité, et c'était retransmis à la radio le jour même.

Mais on pouvait être arrêté parce qu'ayant réussi dans un domaine, on menaçait aussi, de cette façon, le pouvoir. L'histoire de Jean Faraguet est, en l'espèce, exemplaire : compagnon de route, depuis le tout début de ses actions en faveur de l'indépendance de Sékou Touré, Faraguet avait eu l'outrecuidance de lui rappeler, amicalement, qu'il n'était pas bon que ce dernier cumule tous les pouvoirs. Il fut arrêté et libéré au bout de quelques années. Il se vit confier alors la Mairie de Conakry. En peu de temps, il réussit à rétablir un semblant d'hygiène, et la ville reprit son aspect coquet d'antan. Insupportable succès pour le grand Chef, qui, cette fois, le fit enfermer ainsi que sa femme et sa fille au trop célèbre camp Boiro...

Les enfants mêmes étaient manipulés : dans les écoles ils étaient encouragés à conspuer, avant le début de la classe, les noms des condamnés de la veille inscrits au tableau noir. Certains y reconnaissaient le nom d'un parent, et étaient en butte aux sarcasmes de leurs camarades.

Les complots signalés plus haut ont creusés les fossés entre ethnies, et lorsque nous avons voulu proposer une liste de quelques patients qui nécessitaient des explorations à mener en France, des guinéens sont venus nous reprocher d'avoir mis plus de telle ethnie que d'une autre alors que nous nous étions, bien évidemment, appuyés uniquement sur des critères cliniques.

Bien que notre mission ait été prévue pour un mois, la gravité de ses séquelles constatées, chez ceux qui venaient d'être libérés, et le nombre de demandes de consultations de la part de personnes libérées plus de dix ans auparavant, qui avaient enkysté, en quelque sorte leur pathologie, nous a conduit à rester près d'un an sur place et nous avons beaucoup appris, notamment que la torture torture longtemps après...

Après la mort du despote, ce pays fermé pendant un quart de siècle aux regards extérieurs, a ébloui les visiteurs et quelques guinéens qui savaient, eux, toutes les richesses que possédait ce petit pays, réputé pour être un des plus pauvres de la planète.

Le régime militaire nouvellement installé, provisoire en principe, a fait bien des promesses, dans une ambiance de liesse. On sait ce qu'il en a été. Conté est toujours en place, ses proches en profitent, la corruption n'a jamais été aussi institutionnalisée, les disparités de fortune se sont accrues. Et la torture est toujours pratiquée

Les survivants de la répression de Sékou Touré ont, pour certains, rejoint le pouvoir et son système, d'autres vivent misérablement, et ressassent leur amertume d'être à la charge de leurs proches.

Cependant les grèves générales de 2006 révèlent le désir d'une génération d'obtenir une démocratisation des mœurs. Il faudra du temps. C'est cette donnée qu'il faut avoir en tête, me semble-t-il, même s'il est douloureux de le concevoir.

Fanon n'a-t-il pas reconnu, dans ses derniers écrits :

« À la clarté idyllique du début, se substitue une pénombre qui disloque la conscience. Le peuple découvre que le phénomène inique de l'exploitation peut présenter une apparence noire ou arabe... la trahison n'est pas nationale, c'est une trahison sociale. Il faut apprendre au peuple à crier au voleur. ».

Sans doute, avait-il été abusé, au début de sa lutte, par ces belles paroles de Sékou Touré, qui prennent toute leur valeur à la lumière de ce que nous venons brièvement de dire des victimes de son régime !! :

« Il n'existe pas d'autres méthodes que la contrainte ou l'adhésion pour mobiliser dans l'action un groupe social. La contrainte, nous l'avons formellement rejetée. »...